



ZONAGE

ZONE URBAINE	ZONE NATURELLE
<ul style="list-style-type: none"> Uhc Secteur urbanisé à vocation dominante de mixité de l'habitat et des fonctions de centralité Uhh Secteur urbanisé à vocation dominante d'habitat résidentiel Uhh1 Secteur urbanisé à dominante résidentielle et aux conditions limitatives de développement. Uxt Zone à vocation dominante d'activités artisanale et touristique. UE Zone urbanisée à vocation spécifique d'équipement public et d'intérêt collectif UEr Secteur à vocation spécifique de gestion du domaine autoroutier 	<ul style="list-style-type: none"> N Zone naturelle protégée Ne Secteur équipé à caractère naturel dominant Nst Secteur de stationnement permanent à caractère naturel Ni Secteur naturel à vocation d'aménagement touristique et d'installations légères

ZONE NON URBANISEES, RESERVEES A L'URBANISATION FUTURE

<ul style="list-style-type: none"> AJhc Zone à vocation dominante de confortement des fonctions de centralité AJhh Zone à vocation dominante de diversification de l'habitat 	<ul style="list-style-type: none"> Périmètres à l'intérieur desquels s'applique le Droit de Préemption Urbain (D.P.U.) en application de l'article R213-1 du CU Constructions et ensembles bâtis d'intérêt patrimonial ou architectural pour lesquels s'appliquent les dispositions relatives au permis de démolir en application de l'article R.421-28 du CU Bois ou forêts relevant du régime forestier Zone soumise à un risque d'exposition au plomb
--	--

ZONE AGRICOLE

<ul style="list-style-type: none"> A Zone Agricole Ar Secteur de stockage et de gestion des déchets inertes, à vocation agricole à terme. Ast Secteur à caractère agricole dominant et à vocation de stationnement temporaire 	<ul style="list-style-type: none"> Périmètre situé au voisinage d'infrastructures de transports terrestres dans lesquels des prescriptions d'isolement acoustique ont été édictées par arrêté préfectoral n°2011-199-0062 Voie classée bruyante de catégorie 2 par arrêté préfectoral n°2011-199-0062 Voie classée bruyante de catégorie 3 par arrêté préfectoral n°2011-199-0062
--	--

A titre indicatif :

- Bâtiment cadastré (à la date d'approbation du PLU)
- Bâtiment mise à jour non cadastré (à la date d'approbation du PLU)

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOIE

ANDILLY

Plan Local d'Urbanisme

DOCUMENT GRAPHIQUE ANNEXE

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du Conseil municipal en date du 29/10/2018, approuvant le P.L.U. d'Andilly.

Vincent HUMBERT

PLAN N°4-1	PROCEDURES		
	ELABORATION	MODIFICATIONS	REVISIONS
ECHELLE 1/5000	N°1 Approuvée le 29/10/2018	N°1 N°2 N°3	N°1 N°2 N°3
Mise au point			
territoires 	CONCEPTION 	FOND CADASTRAL Origine CADASTRE Droits de l'Etat réservés	MISE A JOUR DU BATI Janvier 2016